



CAPN catégorie B du 6 au 11 mars 2015

Liste d'aptitude de C en B 2015

Déclaration liminaire

Nous siégeons aujourd'hui à l'avant-veille de la journée internationale des droits des femmes. Ces droits sont le fruit des luttes de nos aîné-es.

La période actuelle, avec notamment les tentatives de remise en cause du droit à l'avortement, la fermeture de maternités, le manque criant de places en crèche ou encore la volonté persistante d'enfermer les femmes comme les hommes dans des stéréotypes et des identités prédéfinies, montre pourtant que ces droits ne sont jamais acquis.

Pour preuve, dans l'éducation nationale, les femmes sont parfois orientées vers des filières dites « féminines » ! Or, c'est bien dès l'école que ces stéréotypes doivent être combattus !

L'égalité professionnelle inscrite dans diverses lois n'est toujours pas effective au quotidien : en effet, il y a toujours 27% d'écart salarial et 40% d'écart de pensions de retraite entre les femmes et les hommes.

Pour la CGT, l'égalité au travail est fondamentale car elle permet l'émancipation et l'autonomie économique des femmes. L'histoire le montre, les grandes avancées pour les femmes ont été obtenues par la mobilisation. Ces avancées ne se sont pas faites au détriment des hommes, mais permettent au contraire l'émancipation de toutes et de tous.

Point d'actualité : les politiques d'austérité, le pacte dit de « responsabilité » de Messieurs Hollande et Gattaz ne cessent de nourrir et d'aggraver la crise.

Le chômage continue de progresser et plus de cinq millions de personnes sont aujourd'hui privées d'emploi.

L'insuffisance des salaires, des retraites, des minima sociaux ne permet plus la satisfaction des droits et des besoins fondamentaux.

Avec le projet de loi Macron, le Gouvernement, toujours sous l'aiguillon des organisations patronales et plus particulièrement du Medef, tente d'imposer une insécurité sociale généralisée.

Cette insécurité trouve aussi son origine dans la poursuite, l'accentuation et la généralisation des attaques portées contre toute l'action publique, celle de l'Etat et de ses opérateurs, celle des collectivités territoriales, celle de la Sécurité sociale et plus largement celle de la protection sociale.

Corrélée à la réforme territoriale et des collectivités, la nouvelle séquence de la réforme de l'Etat a pour objet d'organiser des abandons, des privatisations et des transferts de politiques publiques. Dans le même temps, des milliers d'emplois publics sont supprimés.

De plus, le travail et les qualifications des personnels ne sont pas reconnus par le Gouvernement qui persiste à maintenir depuis 2010, le gel de la valeur du point d'indice et organise un recul drastique des promotions et des déroulements de carrière.

Montreuil 6/03/2015

Syndicat national

CGT Finances Publiques

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfp.finances.gouv.fr

• dgfp@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

Dans un tel contexte, la CGT réaffirme qu'il est possible, nécessaire et juste, de mobiliser les richesses produites pour créer des emplois, revaloriser le pouvoir d'achat et financer toute l'action publique !

Pour y parvenir, il nous faut mettre en échec les politiques aujourd'hui initiées par les pouvoirs publics et le patronat, imposer une autre répartition des richesses, créer les conditions d'un rapport de forces unitaire et le plus large possible, pour imposer la prise en compte de nos propositions.

C'est pourquoi la CGT Finances Publiques se félicite du processus de mobilisation interprofessionnelle initié par la CGT, FO et Solidaires.

Ensemble, le 9 avril 2015, salarié-es du public et du privé, retraité-es, privé-es d'emploi, sont appelé-es à faire grève et à manifester pour exiger du Gouvernement et du patronat de réelles réponses à leurs revendications pour la défense et le développement des services publics !

Avant d'aborder le sujet concerné par cette CAP, nous souhaitons intervenir solennellement sur les problèmes rencontrés par les élus en CAP nationale dans l'exercice de leur mandat. Ils remontent de toute part : problèmes de remboursements, de conditions de transport, d'équipements matériels (ordinateurs portables), entraves de toutes sortes à l'exercice du droit syndical.

Un point de crispation est constaté notamment dans le département des Pyrénées Orientales qui comporte des élus nationaux de tous grades (C, B, A, IDIV) de plusieurs organisations syndicales (Solidaires, FO, CGT). Nous ne sommes pas dupes, dans un contexte de restrictions budgétaires, cette attaque en règle n'est pas neutre.

Nous rappelons fermement qu'il ne relève pas d'un privilège pour les Capistes nationaux d'exiger :

- Des conditions matérielles décentes notamment au regard des trajets ;
- De ne pas être financièrement de leur poche ;
- Un minimum de respect pour le mandat qu'ils exercent.

Le discours de RH1A lors de la réunion avec les élus nationaux le 20 janvier, sur le dialogue social et le règlement des difficultés doit être concrétisé : nous attendons des réponses rapides et favorables aux problèmes remontés depuis plusieurs semaines.

Concernant plus particulièrement notre ordre du jour, nous renouvelons notre demande de CAPN pour les agent-es postulant qui sont actuellement hors métropole ou détaché-es dans d'autres directions.

En effet, ces collègues sont classé-es dans les différentes catégories par leur directeur sans jamais pouvoir bénéficier d'une défense car il n'y a pas de CAP locale.

La réunion préparatoire que nous avons eu le 26 février ne peut être considérée comme une CAP puisque la DG nous a annoncé d'entrée de jeu qu'elle ne changerait pas le classement proposé et qu'il ne s'agissait que d'une réunion informelle.

Il y a donc au moins une catégorie de personnels qui ne peut prétendre être défendue pour une éventuelle promotion.

La tenue d'une CAP Nationale faisant office de CAP locale permettrait une défense enfin équitable de l'ensemble des collègues.

En ce qui concerne la liste d'aptitude de C en B, la CGT Finances Publiques revendique que le concours soit la voie de recrutement privilégiée car il constitue le seul rempart possible contre l'arbitraire.

Dans l'immédiat, la CGT prend acte du cadre imposé par l'existence de la liste d'aptitude mais revendique son remplacement par un réel examen professionnel.

A défaut, la CGT exige le respect de la règle imposée par le statut particulier des B DGFIP : la promotion par liste d'aptitude ne doit pas représenter plus de 2/5 de la promotion totale en B.

Cette année, aucun plan de qualification n'étant encore annoncé, quel sera le volume final de promotion sachant qu'à ce jour il est arrêté à 787 dont 763 collègues d'ores et déjà inscrit-es au projet ? C'est 24% de moins qu'en 2014 !

C'est d'autant plus inadmissible qu'il y a près de 2 000 postes de contrôleurs vacants et qu'encore une fois cette année, les recrutements, par concours ou par liste d'aptitude, ne viendront même pas combler ces vacances !

Quand la DGFIP va-t-elle enfin recruter des contrôleurs à hauteur des besoins de notre administration et a minima pour pourvoir tous les postes existant au TAGERFiP ?

Par ailleurs, depuis l'an dernier, les directions locales indiquent lors des CAPL les critères de sélection les ayant amenées à établir leur classement. C'est ainsi que par exemple il faut :

- Être au moins agent-e administratif ou technique principal ;
- Avoir au moins 3 années de notation à la DGFIP ;
- Avoir plus de 38 ans.

Et ce ne sont que des critères indicatifs qui peuvent parfois être contournés !

Pour les agents techniques et agents administratifs considérés comme n'ayant pas atteint le grade requis mais classés en position favorable par leur direction locale, les élus CGT continuent de dénoncer les raisons conduisant l'administration à ne pas les retenir.

Nous souhaitons donc que leur situation soit revue favorablement lors de cette CAP.

La CGT dénonce l'opacité de l'établissement de la liste d'aptitude. Elle exige des critères précis pour évaluer les chances réelles de promotion des agents dans l'attente d'un véritable examen professionnel adapté.

La CGT demande également qu'un rapport soit établi et communiqué aux élu-es en CAPL, pour tous les candidat-es quelle que soit leur proposition de classement (« excellent », « très bon », « à revoir »)

Et nous réitérons, comme tous les ans, notre demande de véritable formation initiale pour les promu-es par liste d'aptitude. En l'état, les agent-es ne bénéficient que de quelques jours de « tronc commun », puis participent (ou pas !) à des formations continues, destinées à des contrôleurs expérimentés ... voire l'obligation de participer aux campagnes d'accueil du public

Très attachée à cette question de la formation initiale, mais aussi aux doctrines d'emplois, la CGT revendique une formation de haut niveau, quelles que soient les modalités d'accès à la catégorie B. Il faut que ces nouveaux contrôleurs soient réellement en capacité d'exercer leurs missions.

Concernant les futur-es promu-es, leurs demandes de 1^{ère} affectation ont été faites avant le 21 janvier en attendant de connaître les résultats de la liste d'aptitude.

Nous espérons que cette année, ces collègues ont été correctement conseillé-es par leur direction locale. A défaut, nous espérons être écouté-es afin que leurs demandes soient examinées et prises en compte par la DG lors de la CAPN de mutations.

S'agissant des documents mis à notre disposition pour cette CAPN, encore une fois nous déplorons les PV non signés et donc non approuvés par les élu-es en local ! Cette question revêt une importance primordiale pour la défense des collègues et il serait temps de prendre le taureau par les cornes afin que nous ayons enfin des documents fiables !

Enfin, nous n'avons toujours pas reçu le PV de la CAPN de liste d'aptitude de 2014 !

